

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS110

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de cette disposition »,

les mots :

« du présent 5° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel